

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 7 novembre 2025 : 70 points à l'ordre du jour.

Budget, bilans annuels et soutiens internationaux et locaux au cœur de ce conseil de l'Eurométropole.

En préambule, le conseil a réaffirmé son soutien et sa solidarité envers les populations ukrainiennes, victimes des attaques russes depuis 2022. Cela s'est déjà traduit par de multiples événements culturels, caritatifs ou de sensibilisation. Aujourd'hui, l'Eurométropole acte le renforcement de cette coopération à destination de la ville de Kharkiv, dans le cadre d'un accord de partenariat quadripartite, aux côtés des villes de Strasbourg et Kehl. Les actions dans les domaines de l'énergie, de l'eau et assainissement, et du développement économique seront programmées.

Ce conseil de l'Eurométropole est marqué par le débat d'orientation budgétaire, qui préfigure le budget de la collectivité pour 2026. Dans un contexte international tendu, et une situation institutionnelle nationale inédite, sans loi de finances, l'Eurométropole agit de manière prudentielle avec une gestion responsable des crédits de fonctionnement et une maîtrise des dépenses de personnels. Considérant son rôle moteur dans le développement économique local, l'Eurométropole maintient toutefois un niveau d'investissement élevé au service de tout le territoire.

Comme à l'accoutumée, en cette période de fin d'année, le conseil de l'Eurométropole s'est penché sur son rapport d'activités et de développement durable 2024. Ce document de synthèse fait un bilan des activités de la collectivité et des politiques publiques mises en œuvre. Parmi les points importants, on peut citer la réforme de la tarification solidaire pour plus de justice sociale, la labellisation maximale de 5 étoiles pour son engagement dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE), la poursuite des investissements en matière d'assainissement avec la mise en service de plusieurs bassins d'orage ou encore le renforcement des partenariats internationaux (Ukraine par exemple) ou locaux (restructuration de l'office de tourisme, contrats de réciprocité).

Le conseil a également pris acte du rapport social unique qui retrace les données sociales de l'administration de l'Eurométropole de Strasbourg, employeur unique. Égalité, rémunération, formation, temps de travail, insertion, etc. sont autant de statistiques qui y sont évaluées et mesurées.

En matière de politique culturelle, l'Eurométropole contribue activement au développement de la lecture publique en soutenant les bibliothèques et médiathèques de proximité adhérentes au réseau Pass'relle. Un fonds de concours est ainsi versé aux communes pour les frais de structures : 298.435 € sont ainsi répartis pour 20 communes.

Le conseil a également entériné de nombreuses aides à destination des sportifs et clubs sportifs du territoire. Un montant total de 92.000 € est ainsi versé aux sportifs individuels engagés dans des prochaines compétitions internationales. De plus, des soutiens sont apportés à des clubs organisant des manifestations sur le territoire, comme les courses de Strasbourg ou l'European Futsal Cup 2026.

Enfin, le conseil de l'Eurométropole a validé l'attribution de la délégation de service public relative à la gestion du Marché d'intérêt national (MIN) de Strasbourg au groupement SAMINS-SERS pour une durée de vingt ans. En plus de conforter les activités économiques alimentaires traditionnelles, le projet vise notamment la rénovation et modernisation des bâtiments et proposera à terme de nouveaux services au profit par exemple des filières agricoles locales.